



Règlementation des ADAS - Systèmes d'aide à la conduite

Délais d'accès à la formation : entre 1 et 3 mois (délais de planification).

Modalités d'inscription : renvoyer le bulletin d'inscription complété, nous contacter pour toute demande d'inscription.

Pour les formations INTRA, au moins un entretien téléphonique préliminaire sera réalisé.

ADAS/ADS



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'identifier les principales fonctions ADAS et d'analyser les exigences des réglementations associées afin d'en évaluer les impacts sur les processus d'homologation et de validation des véhicules.

PUBLIC VISÉ

Constructeurs, Equipementiers, Responsables homologation, R&D, Chef de projet, Concepteur de fonctions ADAS

PRÉ REQUIS

Avoir suivi la formation "Enjeux et impact du GSR2 (2019/2144) sur l'homologation" ou connaître le règlement GSR2



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Situer le cadre réglementaire applicable aux systèmes ADAS et son calendrier de mise en œuvre
- Identifier les fonctions ADAS et leurs évolutions
- Classifier les niveaux d'automatisation des véhicules selon l'échelle SAE
- Examiner les exigences réglementaires et différencier les fonctions obligatoires des fonctions non obligatoires en Europe
- Distinguer les limites des systèmes ADAS et leur articulation avec les systèmes ADS

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Présentations théoriques illustrées
Échanges et questions/réponses avec le formateur
Remise d'une documentation pédagogique numérique pendant le stage.

QUALIFICATION INTERVENANT(E)(S)

Expert ADAS/ADS

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

Introduction et cadre réglementaire

- Présentation du contexte réglementaire européen
- Rappel du règlement GSR2 (UE 2019/2144) et de ses objectifs
- Calendrier d'application

Évolution des systèmes ADAS et niveaux d'automatisation

- Historique et évolution des systèmes d'aide à la conduite
 - Panorama des fonctions ADAS
 - Classification des niveaux d'automatisation selon l'échelle SAE
- #### Exigences réglementaires des fonctions ADAS obligatoires en Europe

Pour chaque fonction : contexte, exigences principales, conditions d'application, évolutions

- AEBS (freinage d'urgence autonome) - R152/ R131
- VRU PROXI (détection usages vulnérables) - R151 / R159
- ELKS (maintien d'urgence dans la voie) - UE 2021/646 + R79
- LDWS (alerte de franchissement de ligne) - R130
- ISA (adaptation intelligente de la vitesse) - UE 2021/1958
- DDAW/ADDW (détection de la distraction et somnolence)

Fonctions ADAS non obligatoires et systèmes avancés en Europe

- ACC (Adaptive Cruise Control) - R13H
- Fonctions avancées du règlement R79 :
 - ACSF (Automatically Commanded Steering Function)
 - RCP (Remote Control Parking)
 - RCM (Remote Control Manoeuvring)
 - ESF (Emergency Steering Function)
 - RMF/FAR (Fonction d'atténuation des risques)

Distinction entre les systèmes ADAS et ADS

- Présentation des systèmes DCAS - R171
- Introduction aux systèmes ADS
- ALKS - R157
- Règlement européen ADS (UE 2022/1426)



MÉTHODES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

MODALITÉS D'ACCESSIBILITÉ





Règlementation des ADAS - Systèmes d'aide à la conduite

Evaluation individuelle des connaissances en fin de formation via QCM.

Personne en situation de handicap, nous contacter pour échanger sur vos éventuels besoins d'aménagement à prévoir. Référent handicap : christelle.auger@utac.com



7.00 Heures
1 Jour



De 4 à 12 Personnes



Contactez-nous !

Audrey RISSOT
Chargée de formation

Tél. : 0169801708
Mail : audrey.rissot@utacceram.com

Avril 2026

Version : 415-20260423

